

Lignes directrices et principes d'organisation d'



Version finale
Approuvée le 15 juin 2005
par le comité de pilotage

René Sonney
Responsable du centre
opérationnel e-geo.ch

Table des matières

Objectifs généraux du réseau.....	3
Les objectifs généraux du réseau e-geo.ch.....	3
Quelques rappels.....	3
Organisation, fonctionnement, compétences et responsabilités.....	4
Organes.....	4
Le comité de pilotage e-geo.ch.....	4
Le bureau e-geo.ch.....	6
Le centre opérationnel e-geo.ch.....	6
Groupes de travail ad hoc, selon les projets.....	7
Financement.....	7
Documents de références.....	8

Glossaire des abréviations

CCGEO	Conférence des services cantonaux de géoinformation
COSAC	Conférence suisse des aménagistes cantonaux
COSIG	Coordination de l'information géographique et des systèmes d'information géographique
CSCC	Conférence des services cantonaux du cadastre
GCS-COSIG	Groupe Coordination interdépartementale IG&SIG de la Confédération
INDG	Infrastructure nationale de données géographiques
OSIG	Organisation suisse pour l'information géographique
SIG	Systèmes d'information géographique
swisstopo	Office fédéral de topographie
GIS	Geografisches Informationssystem
GKG-KOGIS	Interdepartementale GI&GIS Koordinationsgruppe des Bundes
KOGIS	Geschäftsstelle für die Koordination der Geoinformation und geografischen Informationssysteme (administrativ der swisstopo unterstellt)
KKGEO	Konferenz der Kantonalen Geodaten-Koordinationsstellen und GIS-Fachstellen
KKVA	Konferenz der Kantonalen Vermessungsämter
KPK	Kantonsplanerkonferenz
NGDI	Nationale Geodaten-Infrastruktur
SOGI	Schweizerische Organisation für Geo-Information
swisstopo	Bundesamt für Landestopografie

Objectifs généraux du réseau

Les objectifs généraux du programme e-geo.ch

L'objectif principal du programme e-geo.ch est la **réalisation de la stratégie** rappelée dans les grandes lignes ci-après, et ce selon le calendrier prévu dans le concept de mise en œuvre de la stratégie fédérale pour l'information géographique. (voir document de référence N° 2). Pour atteindre cet objectif, l'intégration de tous les partenaires est indispensable, c'est pourquoi une mise en réseau de tous les acteurs de l'information géographique est nécessaire. Le réseau de contact e-geo.ch regroupe donc la Confédération, par son organe de coordination GCS-COSIG, les cantons, représentés par la CCGEO, la CSCC et la COSAC, les communes et les villes de Suisse, représentées par l'association des communes et l'association des villes, et enfin les privés, les écoles et les associations autres que cantonales, réunis au sein de l'OSIG. Dans la suite du documents, ces organisations sont nommées : organisations partenaires. (de e-geo.ch)

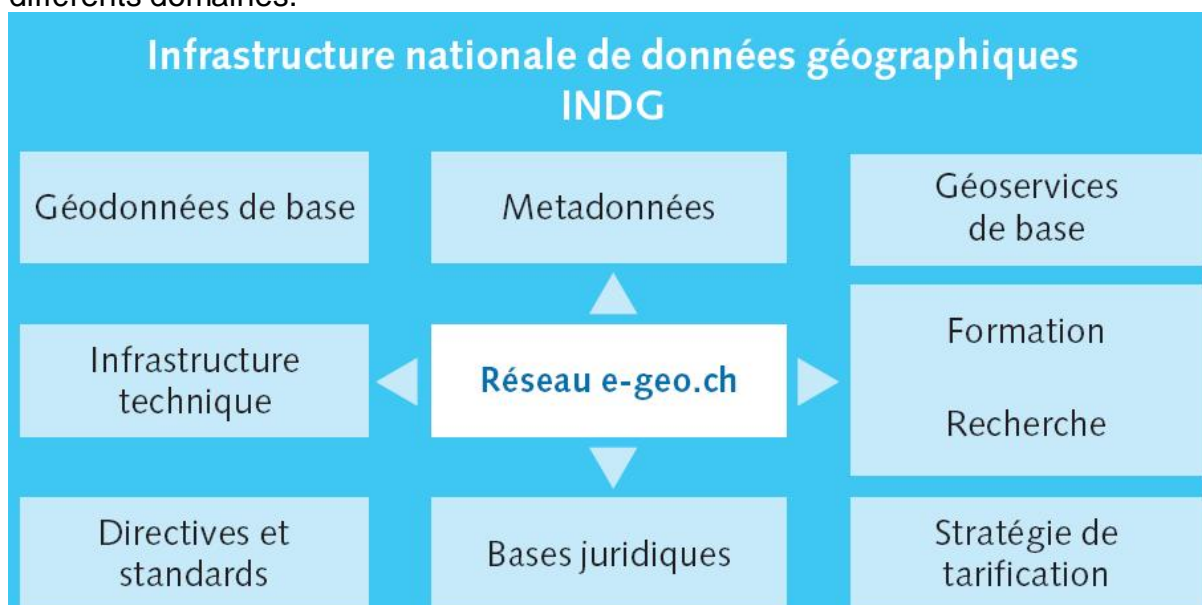
Quelques rappels

(Tirés de la brochure e-geo.ch 2004)

Les informations géographiques forment la base pour nombre de planifications, mesures et décisions dans l'administration tout comme dans les milieux politiques, économiques et scientifiques et dans la vie privée. Elles constituent un bien économique de premier rang et un préalable essentiel au bon fonctionnement d'une démocratie.

L'infrastructure nationale de données géographiques (INDG) a pour objectif d'assurer un accès simple et avantageux à une offre optimale d'informations géographiques. L'infrastructure nationale de données géographiques est intégrée dans les objectifs et les axes d'orientation de la stratégie E-government de la Confédération adoptée le 12 février 2002.

L'aspect central pour la création de l'infrastructure nationale des données géographiques est la mise en place d'un **réseau de contact e-geo.ch** ainsi que du concept organisationnel de l'INDG suisse qui lui est associé. Comme le montre le graphique ci-après, un ensemble de mesures appropriées sont nécessaires dans différents domaines.



Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa stratégie E-government, la Confédération soutient le programme d'impulsion e-geo.ch comme l'un des projets clés pour la mise en réseau. Ce projet regroupe l'ensemble des activités indispensables à la création et à l'utilisation de l'INDG. Il a également pour objectif d'encourager la coopération entre l'ensemble des acteurs qui s'engagent au travers de la charte e-geo.ch pour une mise en oeuvre commune.

- Le réseau de contact e-geo.ch revêt une importance centrale pour la réussite de l'INDG. Grâce à la définition d'une structure organisationnelle efficace, le rôle et les responsabilités respectives ainsi que l'autonomie de l'ensemble des acteurs pourront être respectés.

Organisation, fonctionnement, compétences et responsabilités

Afin d'atteindre les buts fixés, et dans l'attente d'une structure juridiquement fondée le réseau de contact e-geo.ch s'est doté des

Organes

suivants :

Le comité de pilotage e-geo.ch

Composition

Le comité de pilotage e-geo.ch est formé de

- 4 délégués de la Confédération nommés par le GCS-COSIG
- 4 délégués nommés par les cantons sous la coordination de la CCGEO
- 5 délégués représentant les privés, les écoles et les associations autres que cantonales, nommés par l'OSIG
- 2 délégués représentant l'union des villes de Suisse et un l'association des communes de Suisse.

Ces délégués sont nommés pour une période de deux ans.

Pour chaque délégué, un suppléant est nommé pour les cas où le délégué ne peut pas être présent à une séance.

Organisation

Le président du comité de pilotage e-geo.ch est le président du GCS-COSIG. Dans certaines situations particulières le remplaçant du président du GCS-COSIG peut être désigné comme président du comité de pilotage e-geo.ch.

Le comité de pilotage e-geo.ch comprend deux vice-présidents. En l'absence du président du comité de pilotage, l'un d'eux préside la séance.

- Le premier vice-président est nommé par l'OSIG
- Le second est nommé par les cantons et les communes, sous la coordination de la CCGEO

Fonctionnement

Le comité de pilotage e-geo.ch se réunit en principe 6 fois par année. Les membres qui ne peuvent y assister sont tenus d'envoyer leur suppléant. Chaque délégué ou suppléant a une voix. Les décisions se prennent à la majorité des voix exprimées. En cas d'égalité, la voix du président est déterminante. Le secrétariat du comité de pilotage est tenu par le centre opérationnel e-geo.ch. Les PV des séances et les autres documents nécessaires à la préparation des séances sont déposés dans une zone réservée du site www.e-geo.ch. Tous les membres du comité de pilotage et leurs suppléants y ont accès. Ils sont informés par courriel lorsqu'un nouveau document est déposé sur le site. Les décisions prises en séances et mentionnées comme telles dans le procès-verbal sont contraignantes pour les membres qui doivent faire ensuite tout leur possible pour qu'elles soient appliquées.

Le comité de pilotage ainsi que tous les autres organes définis dans le présent texte sont établis pour une période initiale de deux ans au terme de laquelle un ajustement pourra éventuellement intervenir en fonction des éléments nouveaux intervenus, notamment du financement.

Le défraiement et l'indemnisation de leurs membres du comité de pilotage e-geo.ch sont réglés d'une manière interne par les associations partenaires.

Compétences, tâches et responsabilités

Le comité de pilotage e-geo.ch assure la réalisation du programme e-geo.ch tel qu'il est défini dans les documents de références N° 1 *Stratégie pour l'information géographique au sein de l'administration fédérale* et N° 2 *Concept de mise en oeuvre de la stratégie fédérale pour l'information géographique*. Pour ce faire le comité de pilotage

- A la responsabilité décisionnelle
 - du plan d'action annuel qui doit être établi en corrélation avec la stratégie du programme e-geo.ch d'une part et qui doit fixer les priorités d'autre part
 - du controlling de toutes les activités, projets et groupes de travail qu'il a mis sur pied et si nécessaire de leur arrêt
 - de l'initialisation de projets nécessaires à atteindre les buts fixés
 - des mandats qui doivent être donnés en fonction des divers projets en cours
 - de l'établissement et du suivi d'un indice de satisfaction destiné à mesurer l'impact du programme
 - d'accepter un mécénat externe, total ou partiel, de projets

- Assume le parrainage
 - du forum annuel, organe purement consultatif du programme e-geo.ch
 - du bulletin e-geo.ch
 - du site web
 - d'autres moyens d'information

On entend ici par parrainage le fait que le comité de pilotage e-geo.ch apporte son soutien et son aide en vue de la réalisation de ces points, sans pour autant pouvoir prendre des décisions qui auraient des conséquences financières qu'il n'assumerait pas.

- Est responsable
 - des finances du programme e-geo.ch
 - de l'information

- Répond de ses actions envers les partenaires e-geo.ch

Le bureau e-geo.ch

Composition

Le bureau e-geo.ch est formé

- du président du comité de pilotage e-geo.ch
- des deux vice-présidents
- du responsable du centre opérationnel e-geo.ch.

Organisation

Le bureau e-geo.ch est présidé par le président du comité de pilotage e-geo.ch.

Fonctionnement

Le bureau e-geo.ch se réunit aussi souvent que nécessaire, mais en tous les cas 6 fois par année pour préparer les séances du comité de pilotage. Le défraiement et l'indemnisation de leurs membres du bureau e-geo.ch sont réglés d'une manière interne par les associations partenaires.

Compétences, tâches et responsabilités

Le bureau e-geo.ch prépare les séances du comité de pilotage e-geo.ch. Pour ce faire, il

- met au point l'ordre du jour
- prend les contacts préliminaires nécessaires
- recherche prépare et met à disposition les informations nécessaires à une prise de décision
- prépare un projet des documents à discuter
- prépare les éléments nécessaires au lancement des projets qui doivent être discutés au sein du comité de pilotage e-geo.ch

Le centre opérationnel e-geo.ch

Composition

Le centre opérationnel est placé sous la conduite de

- René Sonney

actuellement seul membre du centre opérationnel.

D'autres personnes seront appelées à rejoindre le centre opérationnel dès que possible, ce qui pourrait engendrer des modifications de son organisation.

Organisation

Le responsable du centre opérationnel e-geo.ch est un collaborateur de COSIG dont il fait partie intégrante.

Fonctionnement

COSIG assure le fonctionnement du centre opérationnel e-geo.ch.

Compétences, tâches et responsabilités

Le centre opérationnel e-geo.ch

- est responsable de la mise en application des décisions prises par le comité de pilotage e-geo.ch.
- gère les mandats donnés par le comité de pilotage e-geo.ch.
- assure la rédaction, la publication et la distribution du bulletin e-geo.ch

- assure la maintenance du site e-geo.ch.
- est responsable de l'organisation et de la tenue du forum e-geo.ch
- tient le secrétariat du comité de pilotage e-geo.ch.
- prépare les séances du bureau e-geo.ch et en tient le secrétariat
- tient la comptabilité du programme
- assure une distribution rapide et appropriée à tous les intéressés les informations relatives aux activités du comité de pilotage et du centre de compétence.

Le responsable du centre opérationnel e-geo.ch

- tient la comptabilité du programme et des projets
- participe aux séances du comité de pilotage et du bureau

Groupes de travail selon les projets particuliers

Composition

Le comité de pilotage peut nommer des groupes de travail ad hoc en fonction des projets à conduire ou donner des mandats particuliers à des groupes de travail organisés au sein des associations membres du programme e-geo.ch. La composition de ces groupes de travail est définie, de cas en cas, en fonction des besoins. Le mandat donné à un groupe ad hoc doit définir les buts du projet et les résultats à obtenir, les coûts et le budget de ce projet, les délais de réalisation, le responsable et les sponsors éventuels. Il doit également définir comment s'exercera le suivi de ce projet.

Mandat de projet

Chaque projet e-geo.ch est décrit dès son lancement dans un mandat de projet conforme à la structure spécifique décrite dans l'annexe I. Dans le mandat de projet sont fixés les objectifs et les résultats à atteindre, les coûts et le budget, les délais, le responsable du projet et éventuellement les Sponsors, ceci sur un document d'une à deux pages A4 au maximum. Sur cette base le comité de pilotage décide du lancement du projet.

Fonctionnement

Les groupes de travail fonctionnent selon le mode de fonctionnement défini dans le mandat ou la tâche confiée. Le responsable du groupe de travail est le répondant du mandat ou de la tâche auprès du comité de pilotage. Les groupes de travail seront tout particulièrement attentifs à la collaboration étroite qui doit exister entre le comité de pilotage et eux-mêmes. Le défraiement des membres du groupe de travail est réglé dans le cadre du mandat donné.

Financement

Dans une première phase (soit jusqu'à fin 2006)

Pour les deux premières années, soit jusqu'à la fin de l'année 2006, chaque association participant au programme e-geo.ch prend en charge les frais de ses délégués et représentants. De plus la Confédération, par l'intermédiaire de COSIG, prend à sa charge les frais de fonctionnement du centre opérationnel. Pour les projets en cours ou nouveaux, le financement doit être assuré pour chaque cas.

Dans une deuxième phase (soit dès le 1.1.2007)

Le financement régulier de e-geo.ch soit

- les projets ordinaires et réguliers
- les publications
- les manifestations
- les salaires des collaborateurs du centre opérationnel

sera assuré par une enveloppe financière alimentée par tous les participants

Le financement de projets ad hoc, soit

- projets décidés au cas par cas
- projets spécifiques

sera assuré par un financement ad hoc décidé ou accepté de cas en cas par le comité de pilotage.

Documents de références

Le programme e-geo.ch est basé sur les documents de références suivants :

1. *Stratégie pour l'information géographique au sein de l'administration fédérale*

http://www.cosig.ch/docs/Strategie_Politique/COSIG_IG_Strategie_1.pdf

2. *Concept de mise en oeuvre de la stratégie fédérale pour l'information géographique*

http://www.cosig.ch/docs/NGDI/COSIG_BR_Juin03_Concept_F.pdf

3. *La charte e-geo.ch*

http://www.e-geo.ch/docu/Charta_f.pdf

4. *la brochure e-geo.ch*

http://www.e-geo.ch/docu/general/Broschuere_f_2004.pdf

5. *Les plans d'action annuels*

http://www.e-geo.ch/docu/general/Aktionsplan_f_2005.pdf

Annexe

Documentation des projets e-geo.ch

< Nom du projet >

1. Description du projet

(données du problème, objectifs, qui a quel besoin)

2. Résultats

(dénomination des résultats concrets qui devront être présentés à la fin)

3. Organisation

(qui en assume la responsabilité? - adresse de contact et notamment les deux fonctions suivantes doivent être désignées:)

< Chef de projet >

(Personne responsable de la mise en oeuvre du projet. Il ne doit pas être membre du comité de pilotage d'e-geo.ch.)

< Représentant du projet dans le comité de pilotage d'e-geo.ch >

(membre du comité de pilotage d'e-geo.ch qui est responsable des rapports et de la communication au comité de pilotage)

4. Besoins en moyens et financement

(personnel, finances, qui prend en charge quoi?)

5. Planification

(suivi - délais)

6. Mode de rapport

(sous quelle forme et quel rythme les rapports doivent-ils être donnés au comité de pilotage d'e-geo.ch)

